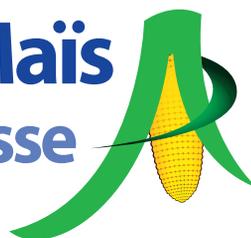




Charte Qualité Maïs Classe



Tracabilité, qualité physique et sanitaire

150 adhérents pour une même dynamique autour de la qualité

L'objectif de la Charte est de fédérer tous les partenaires de la filière autour d'une démarche de traçabilité et d'amélioration de la qualité physique et sanitaire du maïs. Initiée pour gérer des filières non OGM, la Charte a rapidement fait preuve de son efficacité et a étendu son expertise à d'autres enjeux, tels que les mycotoxines, les adventices toxiques, la qualité de récolte, de séchage et de stockage.

L'adhésion à la Charte nécessite l'engagement formel de tous les acteurs et la mise en place de procédures spécifiques en terme d'organisation. Le respect de ces dispositions est contrôlé par un audit préalable à l'adhésion.

Franck CAMET-LASSALLE
Président de la Charte Maïs Classe A

20 000 agriculteurs s'engagent

Tous les ans, 20 000 agriculteurs s'engagent dans une démarche visant à garantir la traçabilité et la qualité de leur production. Cette démarche est résumée dans 10 engagements :

- Assurer la traçabilité des semences achetées et vendues
- Disposer des procédures de gestion des lots collectés
- Contrôler la qualité physique à réception
- Limiter le pré stockage
- Sélectionner et auditer les sous-traitants
- Informer les agriculteurs sur les « bonnes pratiques de récolte et de séchage »
- Sensibiliser les opérateurs de la récolte aux enjeux qualitatifs et économiques
- S'inscrire dans une démarche qualité de type HACCP et disposer d'un plan de contrôle
- Participer aux plans de surveillance développés par la Charte
- Suivre les formations annuelles obligatoires dispensées par la Charte

Maïs classe A : une référence sur le marché

Le maïs CLASSE A représente plus de 50% de la collecte française.

De nombreuses filières consommatrices s'appuient exclusivement sur cette origine, du fait notamment des efforts conduits en matière de traçabilité, de maîtrise des contaminants ...

La consommation française du maïs classe A se situe à 3 MT, principalement consacrée au secteur de l'alimentation animale. Parmi les autres débouchés, on retrouve :

- Ethanol : 500 KT
- Maïseries : 100 KT

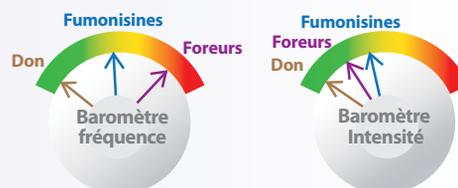


L'expertise technique

confiée à Arvalis - Institut du végétal

Partenaire de la Charte depuis sa création, Arvalis Institut du végétal assure l'expertise technique et l'encadrement des plans de surveillance mis en place par la Charte. En lien direct avec les adhérents, Arvalis met en œuvre les moyens pour anticiper la qualité de la collecte, tant sur le plan sanitaire que sur la qualité physique. Arvalis, à travers son réseau d'ingénieurs régionaux et spécialistes thématiques, contribue également à l'animation du réseau à travers des sessions de formations annuelles.

Exemple d'indicateurs fournis par ARVALIS aux adhérents



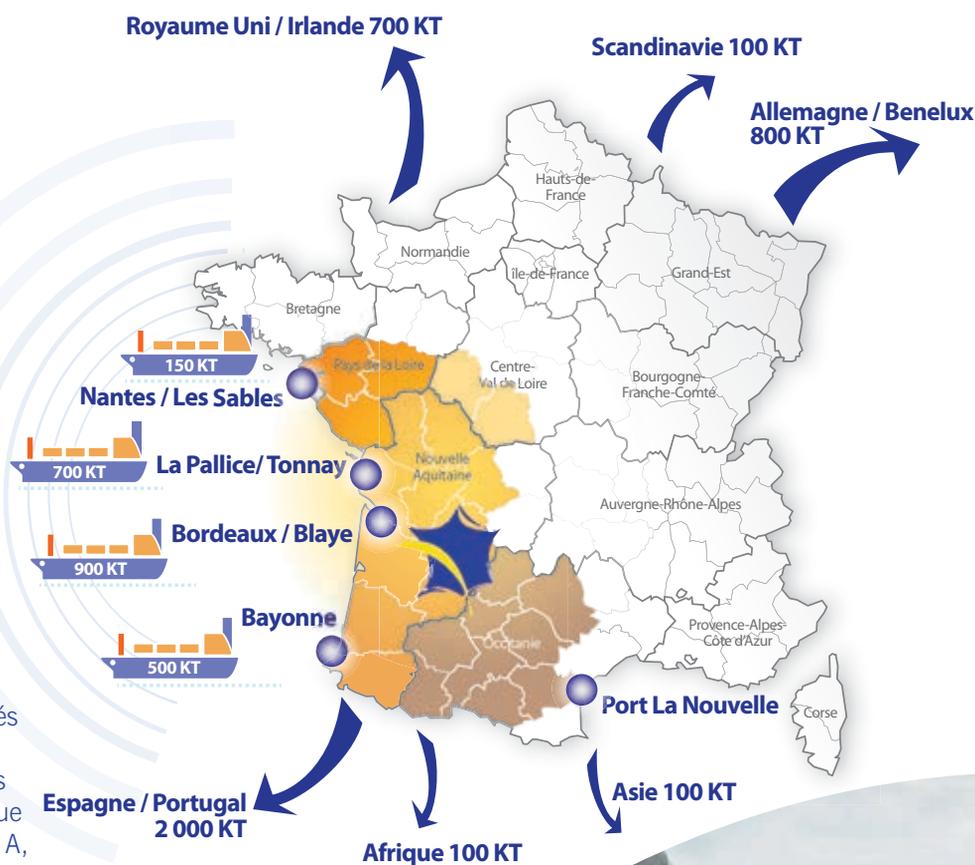
Maïs classe A : une opportunité pour les marchés export

20 pays européens, africains et asiatiques

sont déjà des clients réguliers du maïs
Classe A ; ils offrent un débouché pour
4 MT en moyenne.

Les 4 ports situés sur la façade atlantique,

répartis de façon cohérente par
rapport aux territoires de productions,
constituent autant d'opportunités pour
l'export du maïs classe A.
Avec un tonnage supérieur à 2 MT,
ces outils performants permettent
d'alimenter en maïs classe A les marchés
d'Europe du nord, et de satisfaire des
cahiers des charges exigeants en termes
de qualité, notamment vis-à-vis du risque
mycotoxines. Les atouts du maïs classe A,
et notamment son caractère « non OGM »
ont également permis de conquérir des
marchés plus lointains, au Japon ou en
Corée, destinés à l'alimentation humaine.
La Charte bénéficie également
d'une implantation sur la façade
méditerranéenne qui permet d'envisager
des actions de prospection et de promotion
du maïs classe A en direction de marchés
potentiellement porteurs.

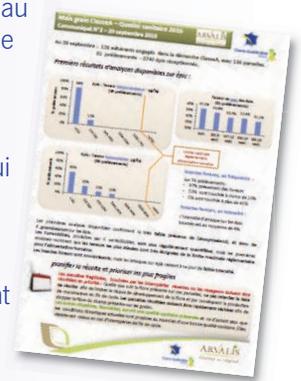


Zoom sur le Diagnostic Sanitaire Précoce

Le Diagnostic Sanitaire Précoce (DSP) a pour objectif d'anticiper de plusieurs semaines la qualité sanitaire de la collecte à venir.

Le suivi de plus de 100 parcelles référencées mobilise les adhérents de la Charte, qui s'investissent dans la collecte d'échantillons sur l'ensemble des bassins de productions. L'opération est scindée en 6 étapes :

- Les 140 collecteurs sélectionnent annuellement au moins une parcelle représentative de leur zone de production
- Un mois avant la date prévisionnelle de récolte, chaque collecteur adresse un échantillon épis qui est analysé sur les principaux contaminants
- Les résultats individuels, assortis de conseils de dates de récolte sont adressés à chaque adhérent
- Lors de la récolte, chaque collecteur adresse un nouvel échantillon issu de la même parcelle
- Durant ces différentes phases, Arvalis informe, via des alertes mails, des évolutions de la qualité sanitaire observée sur l'ensemble du territoire couvert par la Charte
- A l'issue de la collecte, le plan de contrôle est complété par des prélèvements réguliers sur les principaux ports d'exportation



La Charte en chiffres

20 000
agriculteurs engagés

7
millions de tonnes
de maïs tracé
(50% de la collecte FR)

5
débouchés portuaires

20 années d'expertise
au service de la qualité Maïs classe A

140
organismes collecteurs adhérents



Association Charte Qualité Maïs Classe A - SICA du silo portuaire de Bordeaux / Quai Alfred de Vial - 33530 BASSENS - FRANCE. Tél : (33)5 56 33 47 00 - Fax : (33)5 56 06 22 76
Pour plus d'informations, consultez le site de la Charte Qualité Maïs Classe A :
<http://maisclasse-a.com>